

FLASH INFO

Appelants : dérogations espérées

Vendredi 27 novembre 2014

Suite à la proposition de la DGAI à Bernard Baudin d'une rencontre « utilisation des appelants », une délégation composée des présidents fédéraux Alain Durand, Willy Schraen, Yves Butel, Patrice Varenne, avec Eva Faure (Commission sanitaire FNC) et du président de l'ANCGE, Didier Vergy, est allée défendre la chasse au gibier d'eau auprès des services du ministère hier soir. Le ministère de l'écologie et l'ONCFS étaient aussi représentés.

La réunion s'est passée dans un climat constructif. La DGAI a compris les fortes craintes des présidents et leur volonté de maintenir l'utilisation des appelants sur le territoire national, malgré le passage en risque « modéré ». Bien que le cadre réglementaire laisse peu de marges de manœuvre, les efforts faits par les chasseurs et leurs fédérations en termes de traçabilité des détenteurs d'appelants et des oiseaux eux-mêmes, ainsi que de surveillance sanitaire, ont été reconnus par l'ensemble des parties présentes. Sur ces bases, des pistes de solutions, par des dispositions dérogatoires, ont été identifiées, elles sont en cours de travail, en vue d'une validation, que nous espérons voir arriver demain. Nous vous tiendrons bien sûr informés de toute évolution. Dans l'attente, les chasseurs peuvent continuer à chasser avec leurs appelants.

Il vous sera probablement nécessaire de transmettre à la FNC la liste de vos détenteurs d'appelants avec les informations suivantes : identité, espèces d'appelants, nombre par espèce, lieu(x) d'utilisation. Les cas de mortalité anormale sur appelants ayant été notifiés à la FDC ces dernières années, ainsi que leur traitement devront aussi nous être retournés.